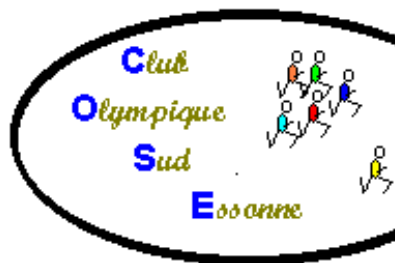


CROSS DU VAL D'ESSONNE

Charte de conduite et de respect des consignes sanitaires



La 3^{ème} édition du « cross du Val d'Essonne » aura lieu le 8 Novembre 2020 au parc de Villeroy, à Mennecy. Cette course accueillera les athlètes à partir de 6 ans autour de courses spécifiques à leur catégorie.

Le présent document a pour objet de présenter les mesures spécifiques mise en place pour accueillir les participants dans les meilleures conditions sanitaires face à la pandémie actuelle.

Toute inscription au cross entraîne l'acceptation et l'application des règles définies par cette charte.

INSCRIPTION CLUB : les responsables de club participant à l'évènement s'engagent à diffuser cette charte à leurs coureurs.

RESPECT DES GESTES BARRIERES ET DE DISTANCIATION : toute personne entrant sur le site s'engage à respecter les gestes barrières et de distanciation.

PORT DU MASQUE : le port du masque est obligatoire sur l'ensemble du site, dès l'entrée sur le site. **Les athlètes** participant à une course doivent conserver leur masque dans le sas de départ. Ils pourront retirer leur masque entre le signal de départ et le passage de la ligne d'arrivée. En cas d'abandon, les coureurs devront remettre leur masque et sortir du parcours balisé.

CIRCULATION SUR LE SITE ET GESTION DES FLUX : toute personne entrant sur le site s'engage à respecter les sens de circulations signalés par des panneaux et matérialisé par des barrières et/ou de la rubalise.

RETRAIT DES DOSSARDS : il sera possible de retirer les dossards dès 9h le dimanche. Les dossards de club seront retirés par un seul représentant.

RESPECT DES BENEVOLES : l'évènement est organisé dans un esprit de convivialité et de sportivité. Il ne pourrait avoir lieu sans l'aide des bénévoles, qui donnent de leur temps pour les athlètes et leur famille. A cet égard, **toute personne présente sur le site se doit de respecter les rappels de consignes sanitaires faits par les bénévoles.**